

Tokyo, le 1^{er} mars 2018

**COMMUNIQUE A L'INTENTION DE LA COMMUNAUTE
SENEGALAISE ETABLIE DANS LA JURIDICTION DE
L'AMBASSADE DU SENEGAL À TOKYO**

La juridiction de l'Ambassade du Sénégal à Tokyo a été retenue par les Autorités de notre pays parmi celles devant abriter les prochaines consultations électorales.

Conformément à la loi et la pratique électorales, une entité chargée de superviser les opérations électorales à venir dans la juridiction, appelée Délégation extérieure de la CENA (DECENA), sera constituée.

L'Ambassade informera la communauté, en temps utile, de toutes les étapes et dispositions prévues dans le cadre du processus électoral.

AMBASSADE DU SENEGAL A TOKYO